

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 août 2024

N° 028-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Procurations : 3
Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

21 août 2024,
affichée et publiée sur le site
le 21 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six août, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE N, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Mrs KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr KRAWIEC

Absents : Mr BRIZION, Mme TOUROLLE

Secrétaire de séance : Anthony DENIS

Le procès-verbal du 05 juin 2024 est approuvé.

Objet : Subventions - année 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2024 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les demandes du secours catholique et du club de billard,

Vu les avis rendus par la commission des finances réunie le 23 août 2024, à savoir : favorable pour le secours catholique et défavorable pour le club de billard,

Après en avoir délibéré individuellement pour chacune de demandes :

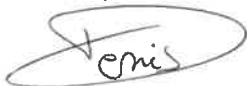
-DÉCIDE l'attribution de subventions comme suit :

Secours catholique	100€	POUR : 16
Club de billard	0€	POUR : 16

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au versement.

-PRECISE que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif 2024.

Le secrétaire de séance,
Anthony DENIS



Le Maire,
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 28 août 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 28 août 2024

de la publication le 28 août 2024

Mise en ligne sur le site internet le 28 août 2024